

# APLA CONDITIONS GÉNÉRALES ACCUEILS JEUNESSE 2019

## COMMUNES AUX ACCUEILS

### 1. IMPLANTATION DES ACCUEILS

L'accueil de loisirs jeunesse est implanté 13 rue Simone Veil, 49480 Verrières-en-Anjou.

Tél de l'accueil de loisirs jeunes pendant les horaires d'ouverture :  
02 41 25 10 74

Contact siège APLA : 21 place de l'Echanson, 49112 Pellouailles Les Vignes, commune déléguée de Verrières-en-Anjou.

Tél : 02 41 76 19 15

Mail : [accueil@asso-apla.fr](mailto:accueil@asso-apla.fr)

[www.asso-apla.fr](http://www.asso-apla.fr)

### 2. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ci-après.

#### a. Conditions

Les jeunes peuvent être accueillis dès leur scolarisation au collège et à partir de 11 ans

L'inscription préalable par écrit (et non par téléphone) est obligatoire en complétant le dossier administratif annuel (Disponible sur le site : [www.asso3a.fr](http://www.asso3a.fr), par mail à [espacejeunesseasso3a@gmail.com](mailto:espacejeunesseasso3a@gmail.com) ou à retirer au siège de l'APLA ou à l'espace jeunesse.

Pour les accueils de loisirs jeunesse, une inscription à l'activité est possible.

#### b. Inscription annuelle

Un dossier administratif annuel, valable du 1<sup>er</sup> juillet année n jusqu'au 30 juin année n+1, complet et dûment rempli, sera nécessaire:

- Dossier enfant signé
- Règlement de la cotisation familiale annuelle
- Attestation du quotient familial
- Attestation de la responsabilité civile de l'enfant

Nb : il s'agit du dossier élaboré pour les activités d'été.

Toutefois, vous devez signaler tout changement d'informations portées sur ces fiches.

Le dossier administratif sera complété pour chaque nouvelle présence par :

le bulletin d'inscription

#### c. Partenariat CAF

La CAF participe financièrement au fonctionnement de l'accueil de Loisirs.

Par l'acceptation de la famille (cf dossier enfant/famille) l'APLA utilise l'appli Consultation des Données Allocataire pour connaître leur Quotient Familial via le compte Cdap.

Les familles ont l'obligation d'informer les services de la CAF et l'APLA de tout changement de situation pour l'actualisation du Quotient Familial.

### 3. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un jeune est autorisé à partir seul sauf demande écrite par les parents ou responsable précisant les personnes autorisées à venir récupérer le jeune.

### 4. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance. Les médicaments et l'ordonnance devront être remis à la personne responsable de l'accueil.

## ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS VENDREDI SAMEDI JEUNESSE 11-17 ANS

### 1. INSCRIPTIONS

#### a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour la semaine qui suit sont possibles :

- Par messagerie électronique : [espacejeunesseasso3a@gmail.com](mailto:espacejeunesseasso3a@gmail.com) jusqu'au samedi 12h.
- A l'accueil jeunes jusqu'au samedi 16h

Après le samedi 16h, pour la semaine qui suit ce sera en fonction du nombre de places restantes et uniquement :

- Par messagerie électronique : [espacejeunesseasso3a@gmail.com](mailto:espacejeunesseasso3a@gmail.com)
- A l'accueil jeunes : les mercredis, vendredis dès 13h30 et samedis dès 10h30. via les bulletins d'inscription téléchargeables sur le blog [www.asso-apla.fr](http://www.asso-apla.fr) à remettre à l'APLA

#### b. Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture chaque fin de mois

### 2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté jusqu'à 48h précédant la présence (jours ouvrés)

- Par courrier à remettre à l'accueil jeunes
- Par messagerie électronique : [espacejeunesseasso3a@gmail.com](mailto:espacejeunesseasso3a@gmail.com)

Passé ces délais, les absences aux activités ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

#### Cas particuliers :

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

### 3. HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 13h30 à 18h30 les mercredis et vendredis, de 10h30 à 16h les samedis

(fermé les samedis veilles et retours de vacances) La présence du début de l'activité jusqu'à la fin est exigée.

Pour l'accueil libre, seule une demande écrite par les parents ou responsable précisant les horaires de départ enlèvera se caractère libre.

## ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES ET JEUNESSE 12-17 ANS

### 1. INSCRIPTIONS

#### a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions se feront sur remise en main propre du dossier administratif et du bulletin d'inscription.

Les inscriptions sont possibles suivant les dates et horaires indiqués dans les supports de communication (plaquette, affichage et [www.asso3a.fr](http://www.asso3a.fr)) pour chaque période de vacances.

Au-delà de ces dates, ce sera uniquement en fonction du nombre de places restantes jusqu'au matin même.

#### b. Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture chaque fin de mois.

### 2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté jusqu'à 48h (jours ouvrés) précédant la présence :

- Par courrier à remettre à l'accueil jeunes.
- Par messagerie électronique : [espacejeunesseasso3a@gmail.com](mailto:espacejeunesseasso3a@gmail.com)

Tout désistement respectant ces délais fera l'objet d'un avoir.

Passé ces délais, les absences aux activités ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

#### Cas particuliers :

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

### 3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les horaires de fonctionnement sont indiqués pour chaque période de vacances et en fonction de la programmation dans les supports de communication (plaquette, affichage, blog [www.asso3a.fr](http://www.asso3a.fr) La présence du début de l'activité jusqu'à la fin est exigée.

Pour l'accueil libre, seule une demande écrite par les parents ou responsable précisant les horaires de départ enlèvera se caractère libre.

